



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 13/12/2023

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Convention avec le Conseil départemental des Alpes-Maritimes portant sur la Gemapi

Décision n° 23 12 17

L'an deux mille vingt-trois, le lundi onze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le cinq décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Alain Michellis, Mesdames Nicole Colombo, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Donadey, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Armand Gasiglia par Madame Nicole Colombo, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Madame Germaine Millo par Monsieur Serge Castan

Absent : Monsieur Michel Lottier

Monsieur Serge Castan a été nommé secrétaire de séance

Madame Christine BEILLE TOURSCHER, Vice-présidente déléguée à la sécurité et à la sûreté informe les membres du conseil communautaire que le Conseil départemental sollicite l'avis de la CCPP pour le renouvellement d'une convention portant sur certaines parties de compétence GEMAPI. Elle a été signée en 2020 et arrive à échéance au 31 décembre 2024. L'avis doit être donné au plus tard un an avant la date d'échéance.

Pour rappel, dans la convention actuelle, ce sont les missions ci-dessous dont la compétence et également le financement restent du ressort du conseil départemental.

Item de la compétence GEMAPI concernés → Actions poursuivies par le Département ↓	1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès	5° La défense contre les inondations et contre la mer	8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides	Cadre territorial de référence
L'expertise et le renforcement des digues et des berges			●		PAPI Arrêtés préfectoraux
La définition et la gestion des systèmes d'endiguement* y compris les travaux d'urgence et la gestion de crise		●	●		PAPI, PPRI, Arrêtés préfectoraux Gestionnaire de systèmes d'endiguement

* destinés à protéger une zone exposée du risque d'inondation ; sont exclus les risques de submersion.

Du fait de cette répartition, cela signifie que la CCPP n'a, dans ces conditions, pas l'obligation d'en assurer seule la compétence et le financement.

Pour précision, la convention est tripartite dans la mesure où le département et la CCPP délèguent leurs compétences respectives en matière de Gemapi au SMIAGE. Également, le Conseil départemental est favorable au renouvellement de cette convention.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de sa Vice-présidente,
après en avoir délibéré,**

- **Donne un avis favorable** au renouvellement de la convention tripartite entre la CCPP, le Conseil départemental et le SMIAGE portant sur la répartition des compétences relatives à la Gemapi ;

-**Autorise** le Président à notifier cet avis favorable au président du Conseil départemental.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 28

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
S. CASTAN



LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA

